



---

## **Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique**

### **Note verbale datée du 7 mars 2024, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution [3235 \(XXIX\)](#) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant les objets spatiaux lancés par la Fédération de Russie en janvier 2024 ainsi que les objets spatiaux lancés précédemment et qui ont cessé d'exister pendant cette période (voir annexe).



## Annexe

### **Données relatives à l'immatriculation d'objets spatiaux lancés par la Fédération de Russie en janvier 2024\***

1. En janvier 2024, la Fédération de Russie n'a lancé aucun objet placé sous sa juridiction et son contrôle qui, conformément à la pratique établie et à ses obligations internationales, était inscrit au Registre des objets lancés dans l'espace.
2. En janvier 2024, la Fédération de Russie n'a pas lancé d'objet spatial pour le compte de clients étrangers.
3. Au 31 janvier 2024 à minuit, heure de Moscou, aucun objet spatial appartenant à la Fédération de Russie n'avait quitté son orbite terrestre au cours du mois écoulé.

---

\* Les données d'immatriculation sont reproduites telles qu'elles ont été reçues.